

« Solution Santé TNS » par PRÉVOIR

Une complémentaire santé simple et accessible pour simplifier la vie des Travailleurs Non-Salariés de proximité

Disposer d'une complémentaire santé simple, complète et respectant son budget est essentiel pour tous les Travailleurs Non-Salariés (TNS) de proximité. Pour les aider dans leur quotidien et leur garantir une efficacité et une sérénité dans toutes leurs démarches médicales, PRÉVOIR, assureur de proximité et spécialiste de l'assurance de personnes, lance « Solution Santé TNS ».

Cette nouvelle offre associe simplicité et large choix de garanties. Elle s'adapte à tous les budgets et à toutes les contraintes, avec 7 niveaux de garanties et un contrat surcomplémentaire, permettant des prises en charge identiques, que les actes soient pratiqués ou non par un médecin signataire du DPTAM¹.

Ainsi conçues, « Solution Santé TNS », contrat responsable éligible au dispositif de la Loi Madelin, et sa « Surcomplémentaire Santé TNS », contrat non responsable non éligible au dispositif de la Loi Madelin, permettent aux TNS de proximité de se soigner en toute sérénité.

« Solution Santé TNS » : une offre simple et complète

« Solution Santé TNS » de PRÉVOIR est une complémentaire santé destinée aux professionnels avec le statut de Travailleur Non-Salariés (secteur non agricole), qu'ils soient entrepreneurs individuels (sans salarié) ou dirigeants Non-Salariés de TPE. Contrat solidaire et responsable, elle est éligible au dispositif Loi Madelin. « Solution Santé TNS » associe :

- **Simplicité** : une offre claire pour faciliter les choix des TNS ;
- **Largeur de gamme** : 7 niveaux de garanties pour leur permettre de trouver la formule la plus adaptée à leur budget ;
- **Economie** : la possibilité de baisser les cotisations de 10%, en renonçant à certaines garanties dites de confort (cures thermales, dentaire non remboursé par la sécurité sociale, etc.), via l'option « ECO », accessible à partir du niveau 3.



« Surcomplémentaire Santé TNS »

A partir du niveau 3, l'assuré peut souscrire le contrat « Surcomplémentaire Santé TNS », contrat non responsable et non éligible au dispositif de la loi Madelin, pour renforcer sa couverture. Elle permet aux TNS de proximité de bénéficier d'une prise en charge identique, que les actes médicaux soient pratiqués ou non par un médecin signataire du DPTAM¹.

Démarches facilitées et gain de temps assuré pour les professionnels qui n'auront plus de recherches à faire pour savoir à quelle hauteur ils seront indemnisés ou quel médecin consulter.

Cette offre ne peut être souscrite qu'en complément d'un contrat « Solution Santé TNS » avec des niveaux de garantie équivalents.

Associant simplicité, économies et large choix de garanties, « Solution Santé TNS » et sa « Surcomplémentaire Santé TNS », association novatrice sur le marché, vont véritablement simplifier la vie des Pros.

¹ Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés

Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

À propos de PRÉVOIR, groupe d'assurance...

Spécialiste de l'assurance des personnes depuis 1910, PRÉVOIR propose des contrats d'assurance vie et de prévoyance à une clientèle de particuliers, foyers populaires (salariés et retraités), TNS de proximité et Très Petites Entreprises.

Entreprise de taille intermédiaire, il emploie près de 1 600 salariés, dont 260 à l'international. Il gère 4 milliards d'euros d'actifs et détient 860 000 contrats individuels en portefeuille. En 2016, le chiffre d'affaires assurance du Groupe était de 552 millions d'euros pour la France. PRÉVOIR a versé 346 millions d'euros de prestations.

Le Groupe est composé d'une holding, la Société Centrale Prévoir, de 2 sociétés d'assurance, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, d'une société d'Asset Management, Société de Gestion Prévoir et de 4 implantations à l'international : 2 succursales, au Portugal et en Pologne, 2 filiales, au Vietnam et au Cambodge (micro-assurance). C'est une entreprise indépendante et non cotée, dont le capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés et les retraités.

Pour plus d'informations : www.prevoir.com